

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016 A 20H.

Présents : GIROUD Pierre, BRULAS Kathelyne, CHAUSSE Patrick, DANCETTE Jean-Pierre, FARGE Christiane, GODON Virginie, MORALES Grégory, RICHARD Anouck, VELUIRE Pascal, VENET Marc et ZOTIER Pauline.

Absent excusé : BRECHARD Lionel, FOREST Alain et TIREL Hélène.

Secrétaire de séance : RICHARD Anouck.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

1 – Renouvellement Bail logement école.

Monsieur le Maire présente le bail passé par la mairie pour la location d'un logement défini comme suit :

- ✓ Nature de la propriété louée : appartement 4 pièces
- ✓ Lieu de situation : Epercieux Saint Paul
- ✓ Désignation locataire : Mme Peiller Monique
- ✓ Loyer : 206.66 € par mois
- ✓ Durée du bail : 01/09/2016 au 31/08/2017

Indépendamment des conditions qui régissent de plein droit cette location en vertu de la loi ou des usages locaux, la dite location est faite sous les conditions particulières qui ont été convenues entre l'administration municipale et le locataire. La révision est prévue sur l'indice du 4eme trimestre de l'année n-1, en conséquence le loyer reste inchangé soit 206.66€. Le locataire devra s'acquitter du montant de la location en versant dans la caisse du receveur de la commune la somme de 206.66 € au début de chaque mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 – Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le département de la Loire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 – ZA CHANASSON : réserve incendie

Après avoir rappelé l'historique du dossier, Monsieur Le Maire et les adjoints présentent 4 projets sur différents sites et coûts pour l'implantation d'une réserve incendie de 400m³ ZA CHANASSON EST.

Tableau des coûts estimatifs (Annexe 1)

Synthèse :

Tableau des avantages et inconvénients (Annexe 2)

Plan du projet retenu (Annexe 3)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le projet N°3 à l'unanimité soit l'implantation d'une réserve incendie souple de 400m³ 20.72m longueur x 16.09m largeur x 1.50m hauteur, emprise foncière d'environ 600m².

4 – Aménagement paysager devant la salle des fêtes

Monsieur CHAUSSE Patrick rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes propositions pour l'aménagement paysager devant la salle des fêtes. La commission voirie, après la visite sur site avec les agents communaux propose le projet de «Callades et Murets» BELLET Jean-Marc Sarl pour son aspect technique.

Le devis s'élève à 7934.80€ H.T. Soit 9521,76€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'entreprise «Callades et Murets» BELLET Jean-Marc Sarl à 9 voix « Pour » et 2 abstentions.

5 – Informations concernant le personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande écrite de mise en disponibilité de droit présentée par M. Franck BRUN pour une durée de 3 ans, à compter du 4 août 2016.

Considérant la nécessité de recruter temporairement un agent contractuel pour procéder au remplacement de M. Franck BRUN, M. Jean-Yves BEFORT est recruté en C.D.D. pour une durée d'un an soit du 4 août 2016 au 03 août 2017.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des Arrêtés de titularisation de Mme Edwige PARDON Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe au 2 septembre 2016 ainsi que Mme Nicole PRALAS Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe au 27 octobre 2016.

D'autre part un arrêté de stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2016 sera signé avec Mme Sandrine JACQUESSON Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe.

6 – Participation des riverains aux bordures de voirie du lotissement « Les Epis »

M. Le Maire GIROUD Pierre et Mme BRULAS Kathelyne sortent de séance étant concernés par le sujet.

Monsieur VELUIRE Pascal explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter des travaux non prévus dans le marché initial du Lotissement « Les Epis ». Il s'agit de poser des bordures (amorces de murettes) ce qui permettra d'arrêter le goudron de voirie sur la limite des parcelles riveraines. Il propose qu'une convention soit établie pour permettre une participation de 50% des propriétaires riverains concernés (M. Henri VELUIRE et KAREN/ M. Alain FOREST/ Mme Dominique GIROUD/ Mme Claudette PAVAILLER). Le coût du mètre linéaire des amorces de murettes dans le marché initial est de 28.40€ H.T.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à 5 voix « Pour », 3 voix « Contre » et 1 abstention.

7 – Questions diverses

- Modification du règlement du lotissement « Les Epis »

M. Le Maire explique qu'il convient de modifier le règlement du lotissement « Les Epis » afin de concrétiser la vente du lot N°1 en spécifiant le caractère exceptionnel du à la voirie au nord de la parcelle. (Recul de la voie publique à 3m au lieu de 5m prévu)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Limitation de vitesse unique à 50km/h.

Un courrier sera envoyé à Monsieur Le Préfet pour demander une limitation de vitesse unique à 50km/h dans la traversée d'agglomération.

- Radars pédagogiques

La Commission Permanente de l'Assemblée Départementale a décidé d'accorder la subvention de 1580€ à la commune pour la mise en place de radars pédagogiques sur la RD1082.

M. CHAUSSE Patrick propose l'achat de deux radars pédagogiques auprès de l'entreprise ELAN CITE pour un montant de 4045.50€ H.T. soit 4854.60€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Informatique

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement de l'ordinateur du poste 2.

Fin de la séance à 23 heures.

Le Maire,
Pierre GIROUD



(Annexe 1)

Coût estimatif

| | | |
|----------|--------------------------------|--------|
| Projet 1 | 65 000 € | |
| | Cuve rigide | 27 000 |
| | béton | 24 000 |
| | 2 Poteaux incendie | 3 000 |
| | Terrain 500m ² x16€ | 8 000 |
| | piquage d'eau | 1 000 |
| | clôture- terrassement | 2 000 |
| | | 65 000 |

| | | |
|----------|-----------------------|--------|
| Projet 2 | 57 000 € | |
| | Cuve rigide | 27 000 |
| | béton | 24 000 |
| | 2 Poteaux incendie | 3 000 |
| | piquage d'eau | 1 000 |
| | clôture- terrassement | 2 000 |
| | | 57 000 |

| | | |
|----------|---------------------------|--------|
| Projet 3 | 32 000 € | |
| | Cuve souple | 16 000 |
| | 2 Poteaux incendie | 3 000 |
| | piquage d'eau | 1 000 |
| | terrain 600m ² | 10 000 |
| | clôture- terrassement | 2 000 |
| | | 32 000 |

| | | |
|----------|-----------------------|--------|
| Projet 4 | 22 000 € | |
| | Cuve souple | 16 000 |
| | 2 Poteaux incendie | 3 000 |
| | piquage d'eau | 1 000 |
| | clôture- terrassement | 2 000 |
| | | 22 000 |

(Annexe 2)

| Elements non chiffrables | | | |
|--------------------------|----------------|--|--|
| | Coût estimatif | Avantages | Inconvénients |
| Projet 1 | 65 000 € | plus proche de la MFLS | Proximité Ets PADET (hauteur 4,50m) |
| Projet 2 | 57 000 € | Coût financier : sans achat de foncier | Dépréciation de la parcelle communale à vendre Eloignement de la MFLS |
| Projet 3 | 32 000 € | Intégration dans la paysage | Proximité PADET (hauteur 1,50m) |
| Projet 4 | 22 000 € | Coût financier : sans achat de foncier | Eloignement de la MFLS Dépréciation de la parcelle communale à vendre |

